



Charte du bon Voisinage



J'aime ma ville et je lui montre ...

- Je dépose mes sacs-poubelles à l'emplacement prévu à cet effet, jamais devant ma porte.
- Je respecte la propreté des espaces publics et je veille à nettoyer rapidement en cas de salissure accidentelle.
- Je ne jette ni ne secoue rien par mes fenêtres. Je ramasse mes mégots de cigarette lorsque je suis fumeur.

Je fais vœu de silence ...

- Les travaux de jardinage et de bricolage avec des appareils thermiques ou électriques sont autorisés aux jours et horaires suivants :
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
 - Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
 - Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h
- Si je dois effectuer des travaux ou fêter un évènement, je préviens mes voisins et je fais mon possible pour modérer les nuisances.
- Je baisse le son de ma TV, ma radio, mon instrument de musique.

Je suis l'ami des bêtes, mais ...

- Je tiens mon animal en laisse. Chien ou chat, je ne le laisse pas divaguer et je ramasse ses déjections.
- Je m'assure que mon compagnon n'est pas une nuisance (bruit ou odeurs) pour mes voisins.
- Je ne nourris pas les animaux errants (pigeons, chats...)

Je roule courtois...

- Je circule lentement dans le quartier et dans les parkings communs et je ne stocke pas d'objets dangereux ou inflammables dans les garages.
- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule, donc je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les places privées, handicapées ou sur les accès pompiers.

Et chaque année pour plus de convivialité...

Vous pouvez organiser et/ou participer à la fête des voisins, en partenariat avec la ville.



Bien vivre ensemble à Rivecourt, c'est l'affaire de tous